

53^e CONSEIL DIRECTEUR

66^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 29 septembre au 3 octobre 2014

Point 8.6 de l'ordre du jour provisoire

CD53/INF/6
14 août 2014
Original: anglais

F. PLAN D'ACTION SUR LA SÉCURITÉ DES HÔPITAUX

Contexte

1. L'objectif du présent document est de faire rapport aux Organes directeurs de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) des progrès accomplis sur l'exécution de la résolution CD50.R15, Plan d'action sur la sécurité des hôpitaux, adoptée en octobre 2010. Le plan d'action cherche à faciliter l'adoption par les États Membres du principe de « la sécurité des hôpitaux dans les cas de catastrophes » en tant que politique nationale de réduction des risques et les prie instamment de se fixer comme objectif que tous les nouveaux hôpitaux construits soient dotés d'un niveau de protection propre à mieux garantir qu'ils demeureront fonctionnels durant les situations de catastrophes. Il préconise également des mesures appropriées de réduction des risques dans les installations de santé existantes.

2. La résolution CD50.R15 demandait également au Bureau sanitaire panaméricain (BSP) de soumettre des rapports périodiques aux Organes directeurs sur l'état d'avancement de la mise en application du Plan d'action, qui comporte six objectifs, chacun avec des cibles définies.

Mise à jour sur les progrès accomplis

Progrès vers l'atteinte des objectifs

<i>Objectifs</i>	<i>Cibles</i>	<i>Statut</i>
1	En 2011, 80% des pays auront établi un programme national de sécurité des hôpitaux.	24 pays (69%) ont un programme officiel de sécurité des hôpitaux ; 33 pays (94%) ont incorporé la réduction du risque de catastrophes dans le secteur de la santé ; 20 pays (57%) disposent d'une politique nationale de sécurité des hôpitaux.

<i>Objectifs</i>	<i>Cibles</i>	<i>Statut</i>
2	D'ici 2013, 90% des pays disposeront d'un système d'information sur la construction de nouveaux hôpitaux ou l'amélioration des hôpitaux qui existent déjà.	31 pays (89 disposent d'une banque de données concernant les hôpitaux évalués en utilisant l'indice de sécurité des hôpitaux.
3	D'ici 2013, au moins 80% des pays de la Région auront établi des mécanismes de supervision des œuvres de construction des hôpitaux et d'autres investissements dans les établissements de santé.	15 pays (43%) ont officiellement établi des mécanismes de supervision de la construction des hôpitaux
4	D'ici 2015, tous les pays auront incorporé des mesures qui favorisent le fonctionnement des établissements de santé dans les cas de catastrophes dans tous les nouveaux projets d'investissement en santé.	18 pays (51%) ayant des projets d'investissement en santé y ont incorporé le concept de sécurité des hôpitaux.
5	D'ici 2015, 90% des pays disposeront de normes actualisées de sécurité pour la conception, la construction et le fonctionnement de nouveaux établissements de santé.	18 pays (51%) disposent de normes actualisées pour la conception d'établissements de santé sûrs.
6	D'ici 2015, au moins 90% des pays auront amélioré la sécurité des établissements de santé existants en cas de catastrophes.	34 pays (97%) améliorent la sécurité de leurs établissements de santé en mettant en œuvre des interventions destinées à réduire les catastrophes.

Défis et leçons apprises

- a) L'élaboration de l'indice de sécurité des hôpitaux, et son usage, a permis aux pays de passer d'un système purement qualitatif à un système de score normalisé. Il offre aux autorités nationales une information détaillée sur le niveau de sécurité de leurs services de santé afin de leur permettre de hiérarchiser et mettre en œuvre les interventions.
- b) Même si de nombreux pays affectent des fonds importants à la mise en œuvre de mesures correctives destinées à améliorer la sécurité des établissements de santé, transmettre ces priorités au secteur financier et aux niveaux politiques et de décision plus élevés demeure un défi.
- c) Malgré les progrès accomplis, garantir que tous les nouveaux établissements de santé sont à l'abri des catastrophes et améliorer la sécurité des établissements qui existent déjà demeure un défi majeur.
- d) Le renforcement de la participation multisectorielle des parties concernées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur de la santé est essentiel pour réussir. Par exemple, les pays qui réussissent le mieux dans l'application de l'Initiative des

hôpitaux sûrs¹ sont ceux dans lesquels l'organisation nationale de la gestion des catastrophes a assumé un rôle actif avec le secteur de la santé.

Action nécessaire pour améliorer la situation

- a) encourager et garantir l'incorporation des dispositions de l'Initiative des hôpitaux sûrs et du plan d'action dans les politiques gouvernementales.
- b) promouvoir le renforcement du réseau des services de santé et le développement de plans de réponse aux catastrophes pour le secteur de la santé et les hôpitaux.
- c) renforcer les capacités et la certification des équipes d'évaluation de la sécurité des hôpitaux.
- d) sensibiliser la société civile à l'importance de disposer d'hôpitaux et de centres de santé qui continuent à fonctionner au maximum de leur capacité pendant les situations d'urgence et les catastrophes.

Mesure à prendre par le Conseil directeur

3. Le Conseil directeur est prié de prendre note du présent rapport d'avancement et de présenter les recommandations qu'il juge nécessaires.

- - -

¹ Résolution CSP27.R14 de l'OPS, Hôpitaux sûrs : Une initiative régionale sur les installations sanitaires résistantes aux catastrophes (2007).